

Alors que l'Union européenne (UE) s'est construite autour de politiques industrielles sectorielles (charbon, acier, nucléaire), elle ne s'est dotée que d'une compétence d'appui en matière industrielle dans le cadre du Traité de Maastricht adopté en 1992. La politique industrielle relève donc pour l'essentiel des Etats membres, le rôle de l'UE se limitant à coordonner et à compléter les politiques nationales. Elle doit par ailleurs se situer dans le cadre d'un « système de marchés ouverts et concurrentiels », et revêt en principe un caractère horizontal.

## I. Industrie, mon beau souci...

Dans un tel contexte institutionnel, la politique de la concurrence ne pouvait que prendre le pas sur la politique industrielle qui implique souvent une intervention plus ciblée des autorités publiques. La Commission européenne s'est cependant de longue date intéressée à l'industrie. En 2010<sup>1</sup>, elle affirme que « l'industrie est au cœur du nouveau modèle de croissance pour l'économie de l'UE ». En 2012<sup>2</sup>, elle fixe l'objectif d'avoir 20% du PIB de l'UE issu de l'industrie d'ici 2020<sup>3</sup> et elle identifie certains secteurs qui devraient bénéficier d'une attention particulière (agro-alimentaire, automobile, mode, etc.).

Parallèlement et plus concrètement l'UE s'est engagée dans le soutien de secteurs industriels jugés d'avenir au travers de sa politique de recherche via une multitude de dispositifs dont la cohérence n'est pas toujours évidente<sup>4</sup>. L'aéronautique et l'industrie pharmaceutique en ont été des bénéficiaires importants.

Cependant, malgré un soutien politique constant et des moyens financiers croissants<sup>5</sup>, force est de constater que le déclin de la part de l'industrie dans le PIB n'a pu être enrayeré dans la plupart des Etats membres au cours des 15 dernières années.

---

<sup>1</sup> Communication (2010)614 "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation"

<sup>2</sup> Communication (2012)582 "Une industrie européenne plus forte au service de la croissance et de la relance économique"

<sup>3</sup> Cette part était de 16% en 2012.

<sup>4</sup> Les initiatives technologiques conjointes (ITC), les partenariats public-privés contractuels (cPPP), les plateformes technologiques européennes (ETP), les entreprises communes, l'instrument financier InnovFin, etc.

<sup>5</sup> Dans le cadre de la politique de la recherche, actuellement le programme de financement Horizon 2020.

## II. La Commission Juncker

Confrontée à un bilan mitigé, la Commission Juncker se devait de prendre position. C'est ainsi que l'une des dix priorités<sup>6</sup> retenues par Jean-Claude Juncker pour 2015 visait à instaurer « un marché intérieur plus juste et approfondi soutenu par un réseau industriel plus dense ».

Dans le même temps, la Commissaire à l'Industrie Elzbieta Bienkowska promettait une « politique moderne, pragmatique mais ciblée »<sup>7</sup> en matière industrielle et annonçait une « nouvelle approche » en juin 2015 qui reposait sur trois piliers : intégrer l'industrie dans les chaînes de valeur mondiales, la moderniser et améliorer son environnement réglementaire. Ce cadre politique a été complété en octobre par une stratégie pour le marché unique<sup>8</sup>.

Dans ce contexte, la Commission devrait présenter le 6 avril un paquet de mesures relatif à la numérisation de l'industrie, domaine dans lequel les projets nationaux ne manquent pas (Industrie du Futur en France, Industrie 4.0 en Allemagne, Catapults au Royaume Uni, etc.). La création d'un cloud européen, la normalisation, l'internet des objets et les compétences numériques pourraient notamment y être abordés. Les progrès accomplis seraient examinés fin 2017.

## III. Conclusion

Attendues avec impatience, les propositions de la nouvelle Commission paraissent devoir se situer dans le prolongement des approches précédentes. Il est vrai que les contraintes institutionnelles et le respect des principes de la politique de la concurrence limitent sensiblement le champ des innovations envisageables, d'autant plus que le recours aux moyens financiers du programme de financement de la recherche Horizon 2020 pourrait sans doute connaître ses limites.

Faut-il renoncer pour autant à toute idée novatrice en matière de politique industrielle européenne ? La volonté de la Commission Juncker de s'impliquer davantage dans le secteur spatial aussi bien sur le plan industriel que sur celui des services fournit des indications opposées. Mais cela peut sans doute s'expliquer par l'existence d'une demande publique solvable significative et par une forte structuration l'industrie européenne dans ce secteur, de sorte que les problèmes de concurrence se posent peu, et. Les mesures purement horizontales, pour nécessaires qu'elles soient, n'ayant pas suffi à enrayer le déclin de l'industrie en Europe, le moment est peut être venu de s'inspirer de ce modèle afin d'explorer d'autres pistes.

---

<sup>6</sup> Lettre du Président de la Commission adressée au Conseil et au Parlement européen, 12 novembre 2014

<sup>7</sup> Discours "Une politique industrielle adéquate pour le XXIe siècle", Elzbieta Bienkowska, 12 novembre 2014

<sup>8</sup> Communication (2015)550 "Améliorer le marché unique"